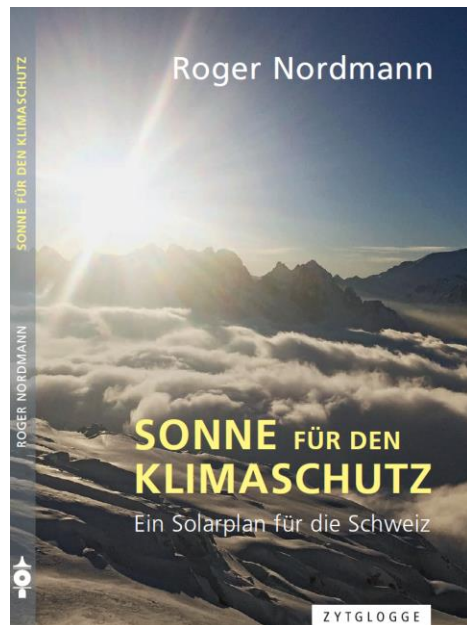


## PV Update - Swissolar 26 novembre 2020

# Etat des discussions sur la loi sur le CO2, décarbonisation, encouragement du PV



### **Roger Nordmann, Conseiller national PS/VD**

Président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales,

Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-N)

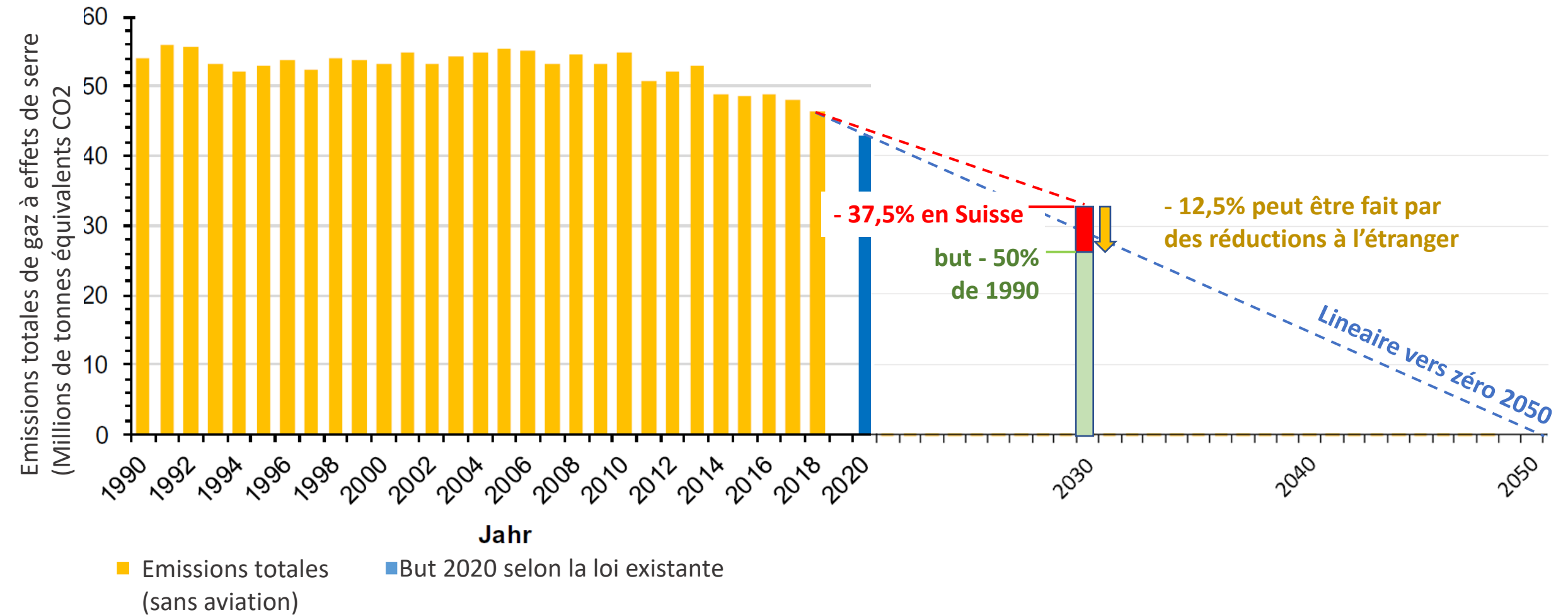
Comité swisscleantech

Président de Swissolar

# Contenu

- 1) Loi sur le CO2
- 2) Tarif RU 2021
- 3) Montants pour la RU 2021
- 4) Installations sans autoconsommation
- 5) Initiative sur les glaciers / Contre-projet

# 1) Nouvelle loi CO2: Objectifs suisses de réduction GES pour 2030



# Les mesures pour le bâtiment

1. Objectif sectoriel 2026/27: **50% de 1990** (2010: 95%, 2018: 67%)
2. Interdiction des chauffages fossiles dans les nouveaux bâtiments.
3. En cas de remplacement du chauffage: max 20 kg CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> par an en 2023, avec durcissement de 5 KG tous les 5 ans.
4. Le plafond de la taxe CO<sub>2</sub> passe de 120 à 210 CHF/t CO<sub>2</sub> (la limite actuelle est presque atteinte avec les fr. 96 CHF).
5. Optimisation du programme Bâtiment

# Autres mesures Loi CO<sub>2</sub>

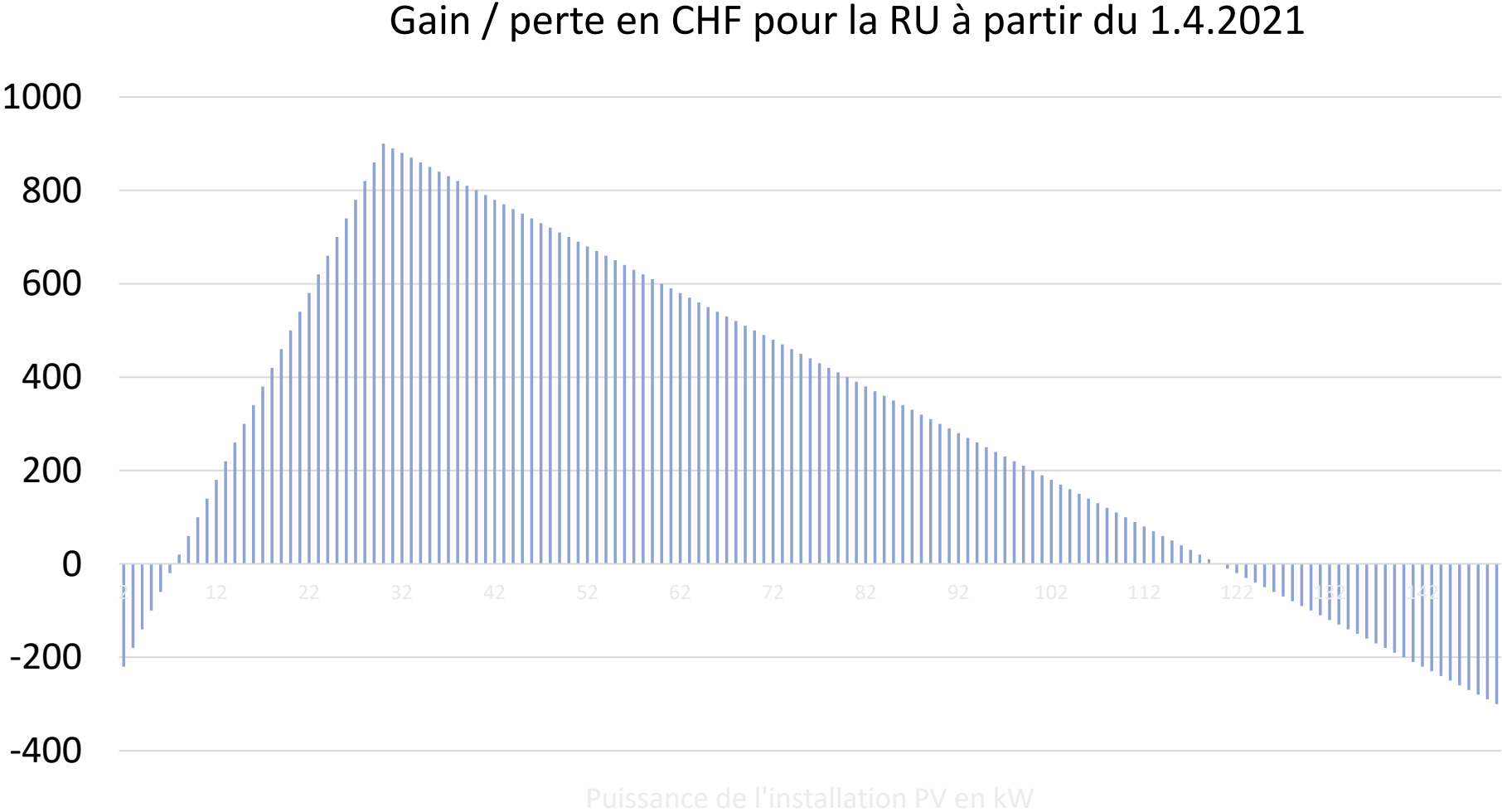
1. Taxe sur les billets d'avion (CHF 30 à 120 par siège)
2. Taxe sur les jets privés de plus de 5,7 tonnes (CHF 500 bis 3000).
3. Limitation des émissions des voiture neuves à 59 g/CO<sub>2</sub> par km en 2030 (→ **électrification massive**)
4. Développement des alternatives: trains de nuit et divers mesures.

## 2 Tarif RU dès avril 2021

2.3 Les taux suivants s'appliquent pour les installations ajoutées et les installations isolées mises en service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013:

	Classe de puissance	Mise en service										
		1.1.2013–31.12.2013	1.1.2014–31.3.2015	1.4.2015–30.9.2015	1.10.2015–30.9.2016	1.10.2016–31.3.2017	1.4.2017–31.3.2018	1.4.2018–31.3.2019	1.4.2019–31.3.2020	1.4.2020–31.3.2021	à partir du 1.4.2021	
Contribution de base (CHF)		1500	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1000	700
Contribution liée à la puissance (CHF/kW)	< 30 kW	1000	850	680	500	500	450	400	340	340	380	
	<100 kW	750	650	530	450	400	350	300	300	300	290	
	≥100 kW	700	600	530	450	400	350	300	300	300	290	

# Les installations PV entre 8 kW et 120 kW bénéficient



## 3 Montants pour la RU 2021

### PRU

Tous les exploitants d'installations ayant déposé une demande complète auprès de Pronovo AG jusqu'au **31 mars 2020** obtiendront une garantie d'octroi de PRU d'ici la fin de l'année. En 2020, environ 20 000 installations en bénéficient. Les versements s'élèvent à 130 millions de francs au total.

**Perspectives pour 2021:** 270 millions de francs seront à disposition pour la PRU, qui sera vraisemblablement versée à tous les exploitants d'installations ayant déposé une demande complète jusqu'au **30 septembre 2021**.

### GRU

Depuis février 2020, la liste d'attente des annonces pour la GRU est résorbée. Il reste uniquement un délai de traitement d'environ trois mois. En 2020, le volume de soutien s'élève à près de 257 millions de francs. Environ 2400 installations d'une puissance totale de 713 MW recevront une décision positive pour une GRU.

**Perspectives pour 2021:** environ 200 millions de francs seront à disposition pour la GRU.

- Extrait du Communiqué de presse OFEN du 12.11.2020 (<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-81111.html>)



# 4) Installations sans autoconsommation

**Court terme:**

**20.401 initiative parlementaire**

**Aide aux installations photovoltaïques sans consommation propre**

- La loi sur l'énergie doit être modifiée de sorte que les installations photovoltaïques sans consommation propre bénéficient d'une rétribution unique plus élevée que celles prévues actuellement, lesquelles sont calculées en tenant compte de l'effet de la consommation propre sur la rentabilité.
- Dans ce contexte, il y a lieu de privilégier des installations de grande taille, faciles à réaliser, présentant de bas coûts de production et injectant l'entier de leur production dans le réseau (par exemple sur des grands toits d'étables ou sur des infrastructures). Pour faire baisser les coûts, la loi prévoira pour les installations de grande taille la possibilité d'un système d'appel d'offres dans lequel le taux de rétribution en francs par kilowatt de puissance constitue le principal critère d'adjudication.

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20120400>

**Moyen terme:**

**Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables**

Novembre 2020: 17 TWh nEE 2035 / 39 TWh 2050

(avril 2020: 11 TWh nEE en 2035 / 24 TWh en 2050

700 MW PV /an en 2023)

**«Grandes» installations: RU mise aux enchères, max 30% des coûts sauf si pas autoconsommation (max 60%)**

«Grandes»: limite à 100 KW (trop bas, en tout cas sur les bâtiments)

Attention: libéralisation compétitive (très controversé): plus de tarif de reprise, mais garantie pour les installations existantes.

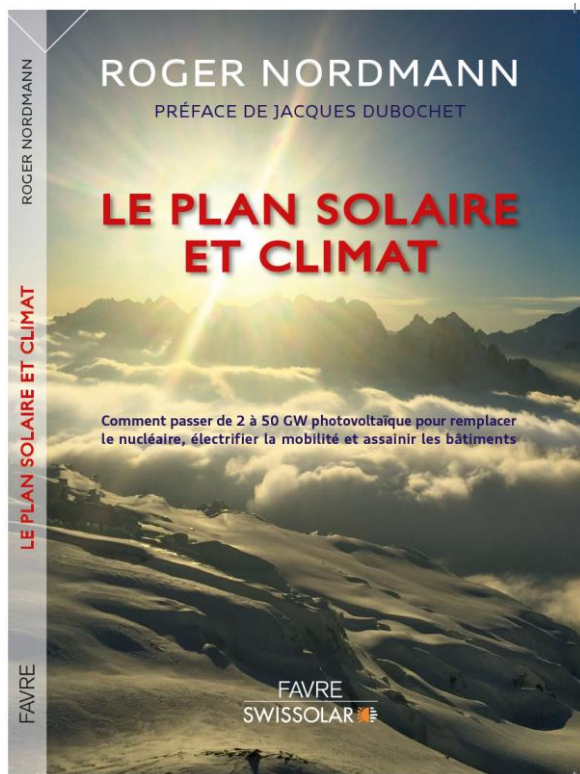
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2020.html#DETEC> 3.4.2020

et <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-81068.html>

11.11.2020

# 5) Initiative sur les glaciers

- Zéro net2050
- Interdiction de l'usage des énergies fossiles (avec exception)
- Émission à compenser par des émissions négatives
  
- Contre-projet sans l'interdiction?
- Nouveau renforcement de la loi sur le CO<sub>2</sub> ?



Merci pour l'attention  
[www.roger-nordmann.ch](http://www.roger-nordmann.ch)  
[www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)